- IDEMIA, leader mondial de l'Identité Augmentée, est retenu par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) dans le cadre du programme interministériel France Identité Numérique.
- Le nouveau service proposé permettra aux Français, avec leur consentement, de prouver leur identité à distance en apposant leur nouvelle carte d'identité électronique au dos de leur smartphone.
- Des centaines de services en ligne seront bientôt disponibles et sécurisés grâce à cette solution d'authentification certifiée par l'ANSSI.

La carte nationale d'identité électronique française (CNIe), dont la nouvelle version a été lancée en août 2021, pourra désormais être authentifiée grâce à un smartphone lors d'opérations effectuées en ligne. Une fois la demande d'authentification reçue sur son téléphone, le citoyen sera invité à placer sa CNIe au dos de son téléphone. Ainsi les informations personnelles contenues dans la puce seront lues par l'application mobile et authentifiées en toute sécurité. Le consentement du citoyen sera demandé, au préalable, avant l'authentification.

Cette solution d'identité numérique, qui bénéficiera de la « Certification de sécurité de premier niveau » de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), permettra d'atteindre les niveaux d'authentification de sécurité dits substantiels et élevés au sens du règlement européen elDAS¹. Elle protègera les données d'identité et seul le citoyen aura le contrôle de ses propres données.

En tant qu'entreprise française, nous sommes fiers de participer au programme national d'identité numérique du gouvernement. La nouvelle CNIe équipée d'une puce hautement sécurisée est un bel exemple d'une approche combinée d'un document physique et d'une identité numérique pour accéder en toute confiance à des services en ligne.

Pierre Lelièvre, Senior Vice-Président Identité Numérique chez IDEMIA

La plateforme FranceConnect, sur laquelle le programme s'appuie, rassemble déjà plus de 28 millions d'utilisateurs et 900 fournisseurs de service. Demain, les Français pourront accéder en toute confiance à ces services et à ceux à venir grâce à leur nouvelle identité numérique.

Notre mission consiste à construire et proposer un moyen d'identification électronique à la main du citoyen, facilitant et protégeant le transfert des données d'identité en ligne, sans centralisation ni traçabilité des transactions.

Valérie Peneau, Inspectrice générale de l'administration, Directrice du programme interministériel France Identité Numérique À propos- IDEMIA, le leader mondial de l'Identité Augmentée, fournit un environnement de confiance permettant aux citoyens, comme aux consommateurs, d'accomplir leurs activités quotidiennes les plus importantes (payer, se connecter, voyager), que ce soit dans le monde physique ou dans le monde digital.

Sécuriser notre identité est devenu essentiel dans le monde dans lequel nous vivons. En nous engageant pour l'Identité Augmentée, une identité qui assure respect de la vie privée et confiance mais garantit également des transactions sécurisées, authentifiées et vérifiables, nous réinventons notre manière de penser, de produire, d'utiliser et de protéger l'un de nos biens les plus précieux, notre identité, partout et à chaque instant où la sécurité importe. Nous fournissons cette Identité Augmentée à des clients internationaux des secteurs financiers, des télécommunications, de l'identité, de la sécurité publique et de l'Internet des Objets. Avec près de 15 000 employés dans le monde, IDEMIA sert des clients dans plus de 180 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.idemia.com / Et suivez-nous @IDEMIAGroup sur Twitter



votre contact presse

IDEMIA - HAVAS PARIS AGENCE DE PRESSE

+ 33 6 63 73 30 30 idemia@havas.com

¹* Le Règlement « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014 a pour ambition d'accroître la confiance dans les transactions électroniques au sein du marché intérieur européen. Il établit un socle commun pour les interactions électroniques sécurisées entre les citoyens, les entreprises et les autorités publiques.